

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 JUILLET 2022

Présents : SAUBER François, FEIDT Michel, EIDEN-RENCKENS Marie-Anne, WIOT Nicolas, WEINS Alain, COURTE-WOLDE MEDHIN Henoké, ALTMANN-FRIDERES Josée, SCHANCK Laurent, DONNERSBACH Alex, SCHMIT-STREFF Edmée, URBANY Guy, IRTHUM Eliane
Excusée : THILL Jessie

1. Concession au cimetière

Le conseil accorde à l'unanimité une concession au cimetière à Monsieur Alberto Alexandrino et Madame Sylvie Alexandrino-Becker de Bridel.

2. Plan d'encadrement périscolaire 2022/2023

À l'unanimité, le conseil approuve le plan d'encadrement périscolaire PEP concernant l'encadrement des enfants en dehors des heures de classe pour l'année scolaire 2022/2023.

3. Organisation des cours de musique 2022/2023

À l'unanimité, le conseil approuve :

- la convention conclue avec l'Union Grand-Duc Adolphe a.s.b.l. par laquelle l'administration communale confie l'organisation des cours de musique de la « Regional Museksschoul Uelzechtdall » pour l'année scolaire 2022/2023 à l'UGDA ;
- l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2022/2023 des cours de musique de la « Regional Museksschoul Uelzechtdall » dispensés par l'École de musique UGDA.

4. Comptes de l'exercice 2020

Le compte de gestion de l'année 2020 se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	31 601 965,14 €	2 156 140,09 €
Total des dépenses	24 805 439,16 €	4 821 596,51 €
Boni propre à l'exercice	6 796 525,98 €	---
Mali propre à l'exercice	---	2 665 456,42 €
Boni du compte de 2019	8 801 567,14 €	---
Boni général	15 598 093,12 €	---
Mali général	---	2 665 456,42 €
Transfert ordinaire vers extraordinaire	-2 665 456,42 €	2 665 456,42 €
Boni définitif	12 932 636,70 €	0,00 €

Le compte de gestion 2020 du receveur est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2020 du collège échevinal est approuvé avec 7 voix (Sauber, Feidt, Eiden-Renckens, Courte-Wolde Medhin, Donnersbach, Schmit-Streff, Urbany) contre 5 voix (Wiot, Weins, Altmann-Frideres, Schanck, Irthum).

5. Création et modification de taxes et tarifs

- À l'unanimité, le conseil décide d'introduire une taxe d'un montant de 1 € par tonne pour la mise en décharge de

KURZBERICHT ÜBER DIE GEMEINDERATSSITZUNG VOM 14. JULI 2022



Anwesend: SAUBER François, FEIDT Michel, EIDEN-RENCKENS Marie-Anne, WIOT Nicolas, WEINS Alain, COURTE-WOLDE MEDHIN Henoké, ALTMANN-FRIDERES Josée, SCHANCK Laurent, DONNERSBACH Alex, SCHMIT-STREFF Edmée, URBANY Guy, IRTHUM Eliane
Entschuldigt: THILL Jessie

1. Grabkonkession

Der Rat genehmigt einstimmig eine Grabkonkession für Herrn Alberto Alexandrino und Frau Sylvie Alexandrino-Becker aus Bridel.

2. Plan der außerschulischen Betreuung 2022/2023

Einstimmig genehmigt der Rat den Plan der außerschulischen Betreuung PEP über die Betreuung der Kinder außerhalb der Schulzeiten für das Schuljahr 2022/2023.

3. Organisation der Musikkurse 2022/2023

Einstimmig genehmigt der Rat:

- a) eine mit der Vereinigung ohne Gewinnzweck UGDA abgeschlossene Konvention, laut welcher die Gemeindeverwaltung die Organisation der Musikkurse der „Regional Museksschoul Uelzechtdall“ für das Schuljahr 2022/2023 der UGDA anvertraut;
- b) die provisorische Schulorganisation der Musikkurse der „Regional Museksschoul Uelzechtdall“ für das Schuljahr 2022/2023, welche von der UGDA abgehalten werden.

4. Jahresabrechnung 2020

Die Jahresabrechnung 2020 des Einnehmers schließt mit folgenden Beträgen ab:

	Ordentl. Haushalt	Außerordentl. Haushalt
Einnahmen gesamt	31.601.965,14 €	2.156.140,09 €
Ausgaben gesamt	24.805.439,16 €	4.821.596,51 €
Überschuss Rechnungsjahr	6.796.525,98 €	---
Defizit Rechnungsjahr	---	2.665.456,42 €
Überschuss Rechnungsjahr 2019	8.801.567,14 €	---
Allgemeiner Überschuss	15.598.093,12 €	---
Allgemeines Defizit	---	2.665.456,42 €
Übertragung ordentl. in außerordentl. Haushalt	-2.665.456,42 €	2.665.456,42 €
Definitiver Überschuss	12.932.636,70 €	0,00 €

Die Jahresabrechnung 2020 des Gemeindeeinnehmers wird einstimmig angenommen.

Die Jahresabrechnung 2020 des Schöffenkollegiums wird mit 7 Stimmen (Sauber, Feidt, Eiden-Renckens, Courte-Wolde Medhin, Donnersbach, Schmit-Streff, Urbany) gegen 5 Stimmen (Wiot, Weins, Altmann-Frideres, Schanck, Irthum) angenommen.

5. Einführung und Änderung von Steuern und Tarifen

- Einstimmig beschließt der Rat, die Einführung einer Steuer in Höhe von 1 € pro Tonne für die Deponierung

- déchets inertes sur le territoire de la commune de Walferdange.
- b) À l'unanimité, le conseil fixe les droits d'inscription en matière d'enseignement musical et de danse ballet pour tous les cours ne bénéficiant pas de la gratuité prévue par la loi à partir du 1^{er} septembre 2022.
- 6. Taux d'impôt pour l'an 2023**
- a) Les taux de l'impôt foncier pour l'année 2023 sont, à l'unanimité, fixés comme suit (mêmes taux que pour 2022)
- | | |
|--|---------|
| A propriétés agricoles | : 400 % |
| B1 constructions industrielles et commerciales | : 600 % |
| B2 constructions à usage mixte | : 400 % |
| B3 constructions à autres usages | : 200 % |
| B4 maisons unifamiliales, maisons de rapport | : 200 % |
| B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation | : 400 % |
| B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation | : 400 % |
- b) Le taux de l'impôt commercial est fixé à l'unanimité à 260 % (même taux que précédemment).
- 7. Contrats**
- a) À l'unanimité, le conseil approuve un contrat de bail concernant la location d'un appartement sis 25, route de Diekirch à Helmsange, à partir du 1^{er} juillet 2022.
- b) La décision sur un contrat de bail concernant la location d'un bureau sis 87, rue de l'Église à Walferdange, est reportée à une séance ultérieure.
- c) À l'unanimité, le conseil approuve le contrat conclu avec la Croix Rouge luxembourgeoise concernant la mise à disposition de la maison sise 21, route de Diekirch à Helmsange à des réfugiés en provenance d'Ukraine :
- d) À l'unanimité, le conseil approuve la convention « Naturpakt » conclue avec le syndicat intercommunal SICONA concernant le conseiller pacte nature interne.
- 8. Classement de bâtiments comme patrimoine culturel national**
- À l'unanimité, le conseil se prononce en faveur du classement comme patrimoine culturel national du bâtiment voyageur, de l'ancien dépôt ferroviaire et de l'ancienne lampisterie de la gare de Walferdange.
- 9. Règlements de circulation**
- À l'unanimité, le conseil confirme des règlements temporaires d'urgence de circulation dans la rue du Nord à Helmsange, dans la rue Pierre Krier à Bereldange, dans la rue de Steinsel à Bereldange et dans la rue Mercatoris à Helmsange.
- À l'unanimité, le conseil modifie le règlement communal de circulation sur la route de Luxembourg (RN 7) et dans la rue de Steinsel (CR 123) à Bereldange.
- 10. Subsides**
- À l'unanimité, le conseil décide d'allouer les subsides suivants :
- Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung / La Canne Blanche 125 €
 - Fondation École de Musique UGDA en faveur de fonds/ prix Paul Scholer 500 €
- 11. Commissions communales : remplacement de membres**
- Sur demande du parti « déi gréng Walfer », le conseil décide à l'unanimité de remplacer Madame Corinne Wahl par Monsieur Claude Schaul comme membre de la commission des bâties et de l'aménagement.
- 12. Création de postes**
- a) À l'unanimité, le conseil crée un poste de salarié à tâche manuelle à tâche complète sous le statut de travailleur handicapé.
- von Inertabfällen auf dem Gebiet der Gemeinde Walferdingen.
- b) Einstimmig legt der Rat die Anmeldegebühren für die Musik- und Balletttanzkurse für alle Kurse, die nicht von der gesetzlich ab dem 1. September 2022 vorgesehenen Kostenlosigkeit betroffen sind, fest.
- 6. Steuerhebesätze für 2023**
- a) Die Steuerhebesätze der Grundsteuer für das Jahr 2023 werden einstimmig wie folgt festgelegt (gleiche Hebesätze wie für 2022):
- | | |
|--|---------|
| A Ackerland | : 400 % |
| B1 Gebäude für Industrie und Handel | : 600 % |
| B2 gemischte Gebäude | : 400 % |
| B3 andere Gebäude | : 200 % |
| B4 Wohnhäuser | : 200 % |
| B5 unbebaute Grundstücke, außer Bauplätze für Wohnhäuser | : 400 % |
| B6 Bauplätze für Wohnhäuser | : 400 % |
- b) Der Steuerhebesatz für die Gewerbesteuer wird einstimmig auf 260 % festgelegt (wie bisher).
- 7. Verträge**
- a) Einstimmig genehmigt der Rat einen Mietvertrag über die Vermietung einer Wohnung gelegen in Helmsingen, 25, Route de Diekirch, ab dem 1. Juli 2022.
- b) Die Entscheidung über einen Mietvertrag über die Vermietung eines Büros gelegen in Walferdingen, 87, Rue de l'Église, wird auf eine spätere Sitzung vertagt.
- c) Einstimmig genehmigt der Rat den mit dem Luxemburger Roten Kreuz abgeschlossenen Vertrag betreffend die Bereitstellung des Hauses 21, Route de Diekirch in Helmsingen, für Flüchtlinge aus der Ukraine.
- d) Einstimmig genehmigt der Rat die mit dem interkommunalen Syndikat SICONA abgeschlossene Konvention Naturpakt über den internen Naturpaktberater.
- 8. Einstufung von Gebäuden als nationales Kulturerbe**
- Einstimmig spricht sich der Rat dafür aus, das Bahnhofsgebäude, das ehemalige Eisenbahndepot und die ehemalige Lampenwerkstatt des Bahnhofs von Walferdingen als nationales Kulturerbe einzustufen.
- 9. Verkehrsreglemente**
- Einstimmig bestätigt der Rat zeitlich begrenzte Verkehrsreglemente in der Rue du Nord in Helmsingen, in der Rue Pierre Krier in Bereldingen, in der Rue de Steinsel in Bereldingen und in der Rue Mercatoris in Helmsingen.
- Einstimmig ändert der Rat das kommunale Verkehrsreglement in der Route de Luxembourg (RN 7) und in der Rue de Steinsel (CR 123) in Bereldingen.
- 10. Subsidien**
- Einstimmig beschließt der Rat, folgenden Vereinigungen Subsidien zu gewähren:
- Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung / La Canne Blanche 125 €
 - Fondation École de Musique UGDA en faveur de fonds/prix Paul Scholer 500 €
- 11. Gemeinkommissionen: Ersetzen von Mitgliedern**
- Auf Anfrage der Partei „déi gréng Walfer“ beschließt der Rat einstimmig Frau Corinne Wahl durch Herrn Claude Schaul als Mitglied der Kommission für Bauten und Raumplanung zu ersetzen.
- 12. Schaffung von Posten**
- a) Der Rat schafft einstimmig eine Vollzeitstelle eines Angestellten mit manueller Tätigkeit unter dem Status eines behinderten Arbeitnehmers.

- b) À l'unanimité, le conseil crée un poste supplémentaire de salarié à tâche manuelle à tâche complète pour le service industriel dans la carrière C selon les dispositions du contrat collectif de l'administration communale de Walferdange.
- c) À l'unanimité, le conseil crée un poste d'employé communal du groupe d'indemnité C1, sous-groupe d'indemnité administratif, à tâche complète pour les besoins du service technique.
- d) À l'unanimité, le conseil crée un poste d'employé communal du groupe d'indemnité D1, sous-groupe d'indemnité administratif, à tâche complète pour les besoins du département industriel.

12A. Circulation de camions et semi-remorques dans la rue du X Octobre

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites de la conseillère communale du parti LSAP Walfer à ce sujet.*

12B. Traçage trottoir rue de la Forêt

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites de la conseillère communale du parti LSAP Walfer à ce sujet.*

12C. Service médiation/Service social

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites de la conseillère communale du parti LSAP Walfer à ce sujet.*

12D. Cours de ballet

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites de la conseillère communale du parti LSAP Walfer à ce sujet.*

13. Séance non publique

*Le rapport complet comprenant les questions et les réponses relatives aux points 12A/12B/12C/12D peut être consulté sur le site Internet de la commune
<https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/>

- b) Der Rat schafft einstimmig eine zusätzliche Vollzeitstelle eines Angestellten mit manueller Tätigkeit für den Industriedienst in der Laufbahn C laut den Bestimmungen des Kollektivvertrages der Gemeinde Walferdingen.
- c) Der Rat schafft einstimmig eine Vollzeitstelle eines Gemeindeangestellten der Gehältergruppe C1, administrative Untergruppe, für die technische Abteilung.
- d) Der Rat schafft einstimmig eine Vollzeitstelle eines Gemeindeangestellten der Gehältergruppe D1, administrative Untergruppe, für die technische Abteilung.

12A. Verkehr von Lastwagen und Sattelschleppern in der Rue du X Octobre

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Rätin der Fraktion LSAP Walfer zu diesem Thema.*

12B. Markierung Bürgersteig Rue de la Forêt

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Rätin der Fraktion LSAP Walfer zu diesem Thema.*

12C. Mediationsdienst/Sozialdienst

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Rätin der Fraktion LSAP Walfer zu diesem Thema.*

12D. Ballettkurse

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Rätin der Fraktion LSAP Walfer zu diesem Thema.*

13. Geheimsitzung

*Der vollständige Bericht mit den Fragen und den entsprechenden Antworten bezüglich der Punkte 12A/12B/12C/12D, kann auf der Internetseite der Gemeinde <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/> nachgelesen werden.

**Au Collège des Bourgmestre et Echevins
Commune de Walferdange**

Concerne : Questions au collège échevinal

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs, Madame les Échevins

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal les questions suivantes :

Circulation de camions et semi-remorques sur la rue du X Octobre.

En date du 05/10/2021, j'avais soulevé le problème de la circulation des camions et semi-remorques de grands tonnages dans la rue du X octobre et suggéré sur base de l'expérience de la période des travaux, un changement de trajectoire. Les camions emprunteraient la rue Mathias Hertert et non la rue du X octobre à l'aller comme au retour ou au moins dans un sens, ce qui améliorerait la qualité de vie de 173 ménages.

Ayant moi-même rencontré la Direction de Cactus Bérelange et noté leur bienveillance quant à cette proposition, j'avais suggéré une rencontre entre le Collège échevinal et la Direction du Cactus.

Partant je souhaiterais poser les questions suivantes :

- Avez-vous d'ores et déjà rencontré la Direction du Cactus pour discuter notre demande et la faire aboutir?
- Si oui et accord, la mise en place de panneaux et des contrôles réguliers en vue de l'application dudit règlement ont-ils été discutés et définis?

Monsieur le Bourgmestre, Madame, Messieurs tout en vous priant de prêter l'attention nécessaire à nos demandes et de les accompagner jusqu'à l'approbation du Conseil Communal, je vous prie d'accepter, mes salutations les meilleures.

Pour le LSAP

Courte Henoke

Conseillère Communale

08/07/2022

**Au Collège des Bourgmestre et Echevins
Commune de Walferdange**

Concerne : Questions au collège échevinal

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs, Madame les Échevins

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal les questions suivantes :

Traçage trottoir Rue de la Forêt

Les personnes résidents le long du premier tronçon à droite de la rue de la forêt (n°4 au n°22, (après ce numéro des places de parking sont prévues) ne peuvent garer leurs véhicules sur la route sans prendre le risque de les trouver endommagés (bus scolaire, camions..). De ce fait, les résidents sont amenés à empiéter un peu sur le trottoir qui est large de 1m 80 et qui à l'évidence ne peut empêcher le passage d'un landau ou d'une chaise roulante. (Photos en annexe, situation présente).

Cependant cette pratique étant interdite les résidents accumulent des contraventions qu'ils règlent jusqu'à ce jour sagement.

Partant je souhaiterais poser les questions suivantes :

- N'est-il pas nécessaire d'envisager une solution qui éviterait à l'avenir de pénaliser les résidents ?
- Un double traçage mordant l'espace strictement nécessaire sur le trottoir ne peut-il pas être envisagé? (Photo en annexe, proposition)
- Si accord, le traçage et la mise en place de panneaux peuvent-ils être définis rapidement?

Monsieur le Bourgmestre, Madame, Messieurs tout en vous priant de prêter l'attention nécessaire à nos demandes et de les accompagner jusqu'à l'approbation du Conseil Communal, je vous prie d'accepter, mes salutations les meilleures.

Pour le LSAP

Courte Henoke

Conseillère Communale

Situation présente



Proposition



08/07/2022

**Au Collège des Bourgmestre et Echevins
Commune de Walferdange**

Concerne : Questions au collège échevinal

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs, Madame les Échevins

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal (le 06 juin 2022) les questions suivantes :

Service médiation/Service social

En cas de difficulté dans le voisinage, les personnes dans le besoin s'adressent en premier lieu au Service social qui les aiguille vers le Service de Médiation et de Conciliation.

Il est à constater que ce service fonctionne au ralenti ces derniers temps amenant les plaignants à vivre parfois des situations d'extrêmes difficultés.

Le non réponse de ce service ramène de nouveau les requêtes vers le Service Social c'est-à-dire les deux assistants dont les missions sont multiples et intenses.

Partant je souhaiterais poser les questions suivantes :

- Est-il envisageable de rencontrer le coordinateur de service de médiation, comprendre les raisons des manquements et d'y apporter solution?
- Concernant le Service social, est-il prévu de procéder à un allégement des tâches des assistants sociaux qui incluent au-delà de leurs attributions ministérielles (informer quant aux droits sociaux, aider dans les démarches administratives, apporter des aides financières, orienter vers des services spécialisés, visites à domiciles...), la recherche et l'inscription de nos ainés dans des maisons de retraite et de soins. Sans compter l'augmentation des appels en ces temps de précarité quant aux difficultés en lien avec les logements sociaux et d'urgence.

- Est-il possible par ailleurs d'avoir une plus grande clarté sur le rôle de l'Service social en lien avec les attributions/affectations des logements sociaux et d'urgence ?

Monsieur le Bourgmestre, Madame, Messieurs tout en vous priant de prêter l'attention nécessaire à nos questions et de porter solutions, je vous prie d'accepter, mes salutations les meilleures.

Pour le LSAP

Courte Henoke

Conseillère Communale

08/07/2022

**Au Collège des Bourgmestre et Echevins
Commune de Walferdange**

Concerne : Questions au collège échevinal

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs, Madame les Échevins

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal les questions suivantes :

Notre Commune a depuis des décennies une Ecole de Ballet accréditée par Royal Academy of Dance (RAD) avec des diplômes reconnus internationalement et donnant accès aux crédits universitaires.

Des générations de jeunes filles y ont acquis une éducation artistique de haut niveau via un programme gradué comprenant les niveaux pré-primaire, primaire et des niveaux supérieurs numérotés de 1 à 8.

Les parents des élèves ont récemment été informés que les cours de ballet se trouveront désormais sous la direction de l'UGDA.

Partant je souhaiterais poser les questions suivantes :

Pourquoi un tel changement alors que le prestige de l'école est reconnu, apprécié par les parents qui souhaitent sa pérennité ?

Pourquoi une si tardive notice empêchant le cas échéant l'inscription de ces élèves dans d'autres écoles ?

Quelles seraient les conditions d'admission à ses cours sous la direction de l'UGDA ? Une acquisition de trois années de cours de solfège serait-elle nécessaire ? Les élèves actuels qui n'auraient pas effectué des cours de solfège seraient-ils obligés d'interrompre leur formation avant d'atteindre le grade 8 ? Si oui quel serait l'avenir immédiat de l'Ecole ? Ne serait-il pas tout simplement compromis partant juste du nombre d'élèves qui sera drastiquement réduit ? Quid de tout l'investissement des

jeunes et de leurs parents ? Quid de l'apport culturel de première importance de l'Ecole à notre Commune ?

N'est-il pas possible d'envisager face à tous ces questionnements, une année de transition pour ensemble avec l'UGDA, réfléchir à une solution qui pourrait satisfaire tous les concernés?

Monsieur le Bourgmestre, Madame, Messieurs tout en vous priant de prêter l'attention nécessaire à nos questions et de porter les réponses nécessaires, je vous prie d'accepter, mes salutations les meilleures.

Pour le LSAP

Courte Henoke

Conseillère Communale

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 JUILLET 2022

12A. Circulation de camions et semi-remorques sur la rue du X Octobre

Questions de la conseillère communale du parti LSAP Walfer : copie en annexe.

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites de la conseillère communale du parti LSAP Walfer à ce sujet.

Le collège échevinal a attendu la fin des travaux d'infrastructures dans la rue du X Octobre pour entamer des démarches. Avant de rencontrer la Direction du Cactus, le collège échevinal a programmé une entrevue avec le collège échevinal de la Ville de Luxembourg en vue de déterminer un concept commun pour la rue du X Octobre à Bereldange et la rue Mathias Hertert à Beggen en ce qui concerne le trafic de vélos et de camions. Il sera discuté les avantages et les désavantages pour chaque variante d'approche des camions de livraison.

12B. Traçage trottoir rue de la Forêt

Questions de la conseillère communale du parti LSAP Walfer : copie en annexe.

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites de la conseillère communale du parti LSAP Walfer à ce sujet.

Avant de se prononcer, le dossier sera transmis aux agents municipaux afin d'examiner la situation du stationnement dans la partie basse de la rue de la Forêt à Bereldange. Ensuite, le dossier sera soumis à la commission consultative en charge de la circulation pour avis.

12C. Service médiation/Service social

Questions de la conseillère communale du parti LSAP Walfer : copie en annexe.

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites de la conseillère communale du parti LSAP Walfer à ce sujet.

Le transfert du service médiation vers un nouveau responsable est terminé, et le service a repris et fonctionne bien et dans des délais raisonnables.

En général, le service médiation est contacté directement par les habitants, et non pas par l'intermédiaire du service social.

Le service social a effectivement beaucoup de missions par rapport au nombre de personnel engagé.

12D. Cours de ballet

Questions de la conseillère communale du parti LSAP Walfer : copie en annexe.

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites de la conseillère communale du parti LSAP Walfer à ce sujet.

Les deux chargées de cours de ballet ont informé le collège échevinal en juin qu'elles ont l'intention de faire valoir leurs droits à la retraite à la rentrée scolaire.

Le collège échevinal a fait tout son possible pour trouver une solution afin que des cours de ballet puissent fonctionner à la rentrée scolaire.

La commune de Walferdange offre des cours de musique dans le cadre de l'école de musique régionale « Regional Museksschoul Uelzechtdall ». L'organisation des cours de cette école de musique est confiée à l'Union Grand-Duc Adolphe a.s.b.l.

L'Union Grand-Duc Adolphe a.s.b.l. a fait tout son possible pour réaliser l'organisation des cours de ballet dans le cadre de l'école de musique régionale « Regional Museksschoul Uelzechtdall » à court terme pour la rentrée scolaire.

Les diplômes des cours de ballet accrédités par la « Royal Academy of Dance » sont des diplômes non-reconnus au Luxembourg, contrairement aux diplômes décernés à l'avenir suite aux cours organisés par l'Union Grand-Duc Adolphe a.s.b.l.